

Mise en conge de maladie d'office avec rémunération à 50%

Par Fabrot, le 10/10/2020 à 17:55

Maître Bel, bonjour

Mon administration de rattachement m'a placé en conge de maladie d'office suite aux eccrits errones de la gestionnaire de l'établissement ou je travaille. A chaque visite devant les médecins experts ou de la santé au travail les procès verbaux qu'ils avaient en main étaient mensongers. Après courrier à ma collectivité de rattachement il m'a été impossible de connaître le signataire de ces rapports mensongers. Après enquête et vu leur contenu que je découvrais toujours chez le pratiquant de santé j'en ai déduit que ces rapports étaient l'oeuvre de la gestionnaire. J'en ai référé au CG 34, mais ce dernier reste sourd à mes appels et pire encore me menace d'un dépôt de plainte pour dénonciation calomnieuse au devant du procureur de la république.je sais pertinemment que en rien je n'ai établi de mensonge et que tous mes dires sont bel et bien véridiques. Au travers de cette annee passee avec un salaire a 50 % mes dettes sont nombreuses et pire encore je ne peux subvenir a mes soins medicaux pour cause de finance.

Je me repose sur vos connaissances des textes de lois afin de trouver une issue à ce dilemme.

Merci par avance.

M Fabre.

Par P.M., le 10/10/2020 à 19:12

Bonjour,

Lorsque vous êtes sur le forum, vous ne vous adressez pas à Maître Bel, il faudrait le faire sur son blog ou par consultation...